

PLANNING ACACED 2025/2026

Catégories	Période	
<p>Chiens</p> <p>Chats</p> <p>Chiens et Chats</p> <p>Chats et Autres</p> <p>Chiens et Autres</p> <p>Chiens, Chats, Autres</p> <p>Autres animaux de compagnie</p> <hr/> <p>Actualisation</p>	En présentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Du 20 au 23 octobre 2025 • Du 16 au 19 février 2026 • Du 22 au 25 juin 2026
	A distance	<ul style="list-style-type: none"> • Du 29 sept. au 17 octobre 2025 • Du 01 au 19 décembre 2025 • Du 09 au 27 mars 2026 • Du 01 au 19 juin 2026
<p style="text-align: center;">ACTUALISATION</p> <p style="text-align: center;">Date à définir en fonction de la demande (1 journée de formation)</p> <p>L'arrêté du 4 février 2016 relatif à l'action de formation et à l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques précise :</p> <p style="text-align: center;">Qu'une personne titulaire, soit :</p> <p>a) D'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles et répertoriée à l'annexe II du présent arrêté ;</p> <p>b) D'une attestation de connaissances délivrée par la D (R) AAF ;</p> <p>c) D'un certificat de capacité " CCAD " délivré en application des dispositions en vigueur avant le 1er janvier 2016 ;</p> <p>d) D'un titre ou certificat figurant à l'annexe III du présent arrêté, sous réserve de son obtention avant le 1er janvier 2015,</p> <p style="text-align: center;">est tenue d'actualiser ses connaissances au plus tard dix ans après la date d'évaluation ou à défaut, de délivrance de l'un des documents cités aux points a, b, c et d du présent article.</p>		
<p style="text-align: center;"><u>Tarif :</u></p> <p>1 catégorie (17h) – 374 €</p> <p>2 catégories (21h) – 462 €</p> <p>3 catégories (25h) – 550 €</p> <p>Actualisation (7h) – 154 €</p>		